AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D10-DE Reçu le 07/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D10 - Programme « génération vélo » - Charte d'engagement de la collectivité
<u>Date de convocation</u> : 28 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;
Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir : 2
Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI
Absents excusés :
Absents :
Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Jocelyne PELETTE
Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE

par télétransmission au contrôle de légalité

sous le n° 017-211703475-20250403-2025_04_D10-DE

AR Préfecture le 7 avril 2025

et par publication dématérialisée le 7 avril 2025

AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D10-DE Regu le 07/04/2025

D10 - Programme Génération Vélo - Ville de Saint-Jean-d'Angély Charte d'engagement de la collectivité

Rapporteur : M. Philippe BARRIÈRE

Génération Vélo a pour objectif de soutenir le déploiement du dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV) sur le territoire national. C'est un programme de financement et d'accompagnement à destination des collectivités.

Il a pour objectif pour les enfants âgés de 6 à 11 ans de développer l'apprentissage et la pratique du vélo en autonomie et en sécurité pour devenir les cyclistes citoyens de demain. Il se découpe en 3 blocs : savoir pédaler (maîtriser les fondamentaux du vélo), savoir circuler (découvrir la mobilité en milieu sécurisé), et savoir rouler à vélo (se déplacer en situation réelle).

En partenariat avec l'association locale « Union Vélocipédique Angérienne » dont l'éducatrice Anne ROUGIÉ est référencée sur la plateforme SRAV, la Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite s'engager dans ce programme pour les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires Joseph Lair et Gambetta.

Pour ce faire, 3 étapes sont nécessaires :

- 1) <u>Accompagnement et cadrage</u>: inscription sur la plateforme, prise de contact avec l'animateur régional, réalisation d'une réunion de cadrage;
- 2) <u>Formation d'intervenants</u>: identification d'une session de formation, inscription des futurs intervenants à la session, participation à la formation;
- 3) <u>Cofinancement d'interventions</u>: sélection d'un intervenant et demande de devis, demande de prise en charge financière par le programme, réalisation du cycle Savoir Rouler à Vélo, justification et remboursement.

Les 2 premières étapes étant franchies, il convient aujourd'hui de procéder à la signature de la charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo et de prévoir le financement de cette opération comme suit :

Dépense : 3 000 € (Union Vélocipédique Angérienne) Recette : 1 500 € (programme Génération Vélo)

AR Prefecture

017-211703475-20250403-2025_04_D10-DE Reçu le 07/04/2025

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo ci-jointe ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document relatif à ce dispositif.

Les crédits en dépense et en recette sont inscrits en section de fonctionnement au budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

Pour : 24Contre : 0

Abstention: 1 (Pierre-Michel MARCH)

• Ne prend pas part au vote: 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance, Jocelyne PELETTE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.